



# Directeur de maison de repos en Région wallonne (H/F/X)

Soins - Bien-être

Chef d'entreprise

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous souhaitez travailler auprès des personnes âgées en leur offrant le meilleur service possible ? Vous savez gérer une équipe et des projets ? Alors pourquoi ne pas devenir Directeur/Directrice de maison de repos en Région wallonne grâce à cette formation !

Le Directeur et le Directrice assurent la **gestion journalière d'une maison de repos**. Ils sont directement responsables devant le gestionnaire de maisons de repos (suivant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (CRWASS)). Ils exercent une **responsabilité d'encadrement technique et administratif** dans des structures ou services développant des activités sociales, médico-sociales, éducatives, culturelles ou ludiques et appartenant à la fonction publique, à des établissements à statut chargés de service public ou à des associations.

Ils appliquent les objectifs politiques ou économiques des instances décisionnaires. Ils étudient la faisabilité technique et financière des projets. Ils

coordonnent les activités d'un ou plusieurs services. Ils animent et gèrent tout ou une partie du personnel. Enfin, ils peuvent proposer des projets de développement, assurer les relations stratégiques et politiques de leur établissement.

Au cours de cette formation de Chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de **Directeur/Directrice de Maisons de repos en Région wallonne** :

**Appliquer les réglementations relatives aux maisons de repos, MRS et résidences services en Wallonie et à Bruxelles** vous prenez connaissance de la réglementation et en assurez la veille. Vous appliquez et faites respecter les réglementations relatives aux maisons de repos, MRS et résidences services en Wallonie et à Bruxelles. Vous garantissez le respect des normes de sécurité et d'hygiène. Vous souscrivez des assurances.

**Maîtriser le financement des soins et le financement des infrastructures** : vous appliquez et faites respecter les réglementations relatives au financement des soins (compétence régionalisée = AViQ et IRISCARE), au financement des infrastructures et aux marchés publics pour des maisons de repos, MRS et résidences services.

**Gérer les aspects administratifs, comptables et financiers** : vous appliquez ou faites appliquer les réglementations en vigueur. Vous supervisez et organisez les services administratifs, comptables et financiers. Vous élaborez des budgets de fonctionnement, analysez des états financiers. Vous établissez le prix de l'hébergement et des services offerts aux résidents (compétence régionalisée). Vous discutez valablement avec un comptable, un fiscaliste, un banquier. Vous répertoriez les points forts et points faibles de l'institution et formulez des propositions aux décisionnaires.

**Gérer, coordonner et motiver le personnel d'une institution** : vous engagez, supervisez, coordonnez, motivez, évaluez le personnel d'une institution. Vous établissez les procédures administratives utiles.

**Mettre en place un programme qualité qui tienne compte de l'aspect médical et psychologique du résident** : vous intégrez la dynamique de comportement de la personne âgée et les interactions avec son milieu de vie. Vous définissez et appliquez un projet individualisé assurant la qualité de vie et l'épanouissement des résidents. Vous communiquez avec toute personne pouvant être présente dans l'institution : résidents, personnel, familles, médecins...

**S'insérer dans la vie professionnelle** vous respectez la déontologie du métier. Vous participez à la vie associative. Vous assurez votre formation continue.

Alors si vous souhaitez éviter les cheveux gris quant à votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

**La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation** via le modèle de formation en alternance

(<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h. de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Un stage d'observation de 40h est obligatoire au cours de la formation.

**Débouché(s) métier(s)**

Créer / Reprendre une maison de repos

Employé / Employée dans une maison de repos

**Point(s) fort(s)**

Contact client Travail en équipe ou en autonomie Activités variées Sur le terrain

**Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par le Ministère de la Communauté française Certificat de connaissance en gestion de base

**Aptitudes**

La fonction de Directeur / Directrice de maison de repos requiert une grande disponibilité et implique des déplacements fréquents.

Etre sensibilisé aux pathologies les plus fréquemment rencontrées en MR en vue de gérer le plus pertinemment possible l'évaluation du degré de dépendance des résidents.

Prendre conscience des enjeux psychologiques de la fonction.

---

## Programme

### 1ère année :

- X27/5 Législations/réglementations fédérales et RW soins/hébergement (44h)
- X27/5 Organisation de la santé : répartition des compétences et sécurité sociale - Protocoles d'accord (14h)
- X27/5 INAMI : Législation relative à l'assurance obligatoire soins santé (42h)
- X27/5 Comptabilité : aspects généraux (20h)
- X27/5 Comptabilité, comptes annuels, fiscalité, affaires économiques (42h)
- X27/5 Gestion du personnel (4h)
- X27/5 Eléments de soins gériatriques, aspects médicaux-éthique (12h)
- X27/5 Protection incendie en RW et COCOM (8h)
- X27/5 Droit public : cadre général et aide sociale (allocations pour personnes âgées)(14h)
- X27/5 Droit privé : droit civil, droit de l'entreprise et droit pénal (18h)
- X27/5 CPAS : Subsidiation des infrastructures et marchés publics (8h)
- X27/5 Législation du travail : droit social et statut public (30h)
- X27/5 Gestion du personnel : management, organisation du travail et organisation d'équipe (volet humain) (4h)
- X27/5 Aspects psycho et relationnels dans l'accompagnement des personnes âgées désorientées en fin de vie (14h)
- X27/5 Animation, loisirs et projet de vie de l'établissement (4h)
- X27/5 Stage et encadrement des stages (48h)
- X27/5 Visites didactiques et aspects alimentaires (12h)
- X27/5 Financements des soins : Législation relative aux trois sources de financement (allocation forfaitaire, harmonisation des barèmes, mesures de réduction du temps de travail et fins de carrière) (42h)
- X27/5 Comptabilité : aspects généraux , comptabilité, comptes annuels, fiscalité, affaires économiques : spécificités des maisons de repos. comptabilité spécifique aux CPAS (62h)
- X27/5 Gestion du personnel : management, organisation du travail et organisation d'équipe (volet administratif et réglementaire) (26h)

---

## Condition d'admission - Directeur de Maison de repos

Est admis aux cours, l'apprenant ou l'apprenante qui

satisfait à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>)

est titulaire au minimum d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (BAC).

*S'inscrit aux cours de formation dans la profession*

Les conditions d'admission à cette formation ont été définies à partir de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15/10/2009 qui fixe les conditions d'admission au poste de Directeur de maison de repos :

*"Le directeur qui prend ses fonctions pour la première fois à dater du 1er janvier 2012 doit être titulaire au moins d'un titre de l'enseignement supérieur de type court **tel que défini par le décret de la Communauté française du 31 mars 2004** définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités ainsi que d'une attestation assurant le minimum de connaissances utiles relatives à la gestion d'une maison de repos".*

---

## S'inscrire à une formation pour adultes

### Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

### S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



## Marloie

Rue de la Station, 49 6900 Marloie

0471 55 99 94

**Ouverture du Centre :**

Les lundi, mercredi, jeudi : de 8h à 22h

Le mardi : de 13h à 22h

Le samedi : de 8h à 12h

/

[lux@ifapme.be](mailto:lux@ifapme.be)

### Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.